

Bilan régional du cerf de Virginie de la zone 7 sud en 2024

Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec



Mise en contexte

L'abondance des populations de cerfs de Virginie au Québec varie entre les régions, principalement selon la qualité de l'habitat et la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion du cerf sont ainsi adaptées pour tenir compte des particularités de chaque zone de chasse. Ce bilan régional présente une synthèse de l'état des populations de cerfs dans la zone 7 sud, basée sur les tendances de certains indicateurs du système de suivi du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette zone est principalement située dans la région du Centre-du-Québec.

Portrait général de la zone

La zone de chasse 7 sud a une superficie de 3 320 km², dont environ 1 950 km² d'habitat propice au cerf. Le cerf de Virginie est présent en forte densité dans la majeure partie de la zone. Dans cette zone, le cerf de Virginie évolue principalement dans un paysage agroforestier caractérisé par le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul à l'ouest et de l'érablière à bouleau jaune à l'est.

L'indicateur de la rigueur de l'hiver pour le cerf (NIVA) montre que, depuis 2010, la majorité des hivers dans la zone sont de rigueur facile ou intermédiaire, ce qui favorise la croissance des populations. Au cours des 15 dernières années, le seul hiver difficile qu'a connu le cerf de Virginie dans cette zone est celui de 2019.

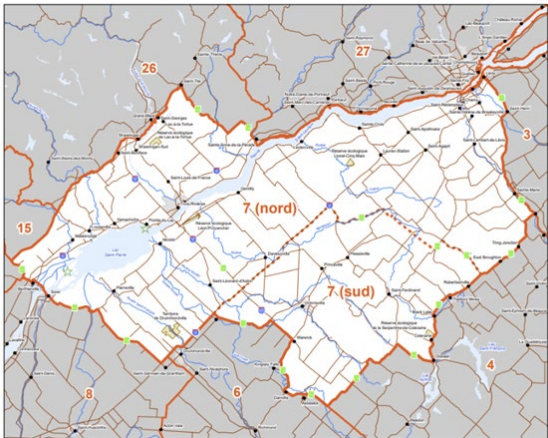


Figure 1. Carte de la zone de chasse 7 sud.

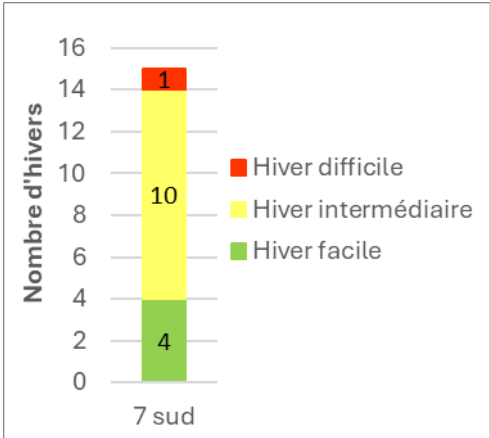


Figure 2. Nombre d'hivers selon leur rigueur pour le cerf, évaluée par l'indice NIVA (jours-centimètres d'enfoncement dans la neige) de 2010 à 2024 pour la zone 7 sud.

Hiver facile : < 3 000 jours-cm;
intermédiaire : de 3 000 à 4 999 jours-cm;
difficile : ≥ 5 000 jours-cm.

Portrait de la chasse sportive

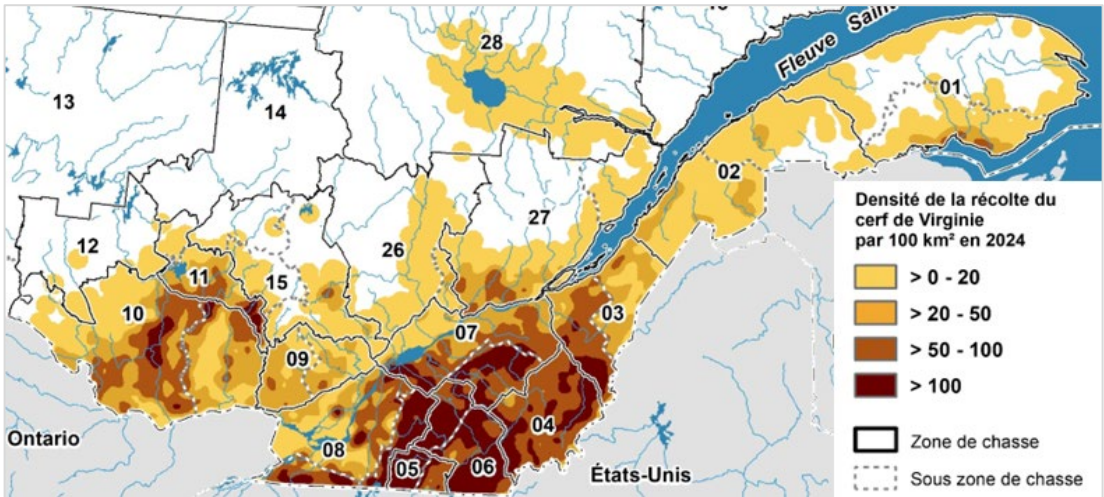
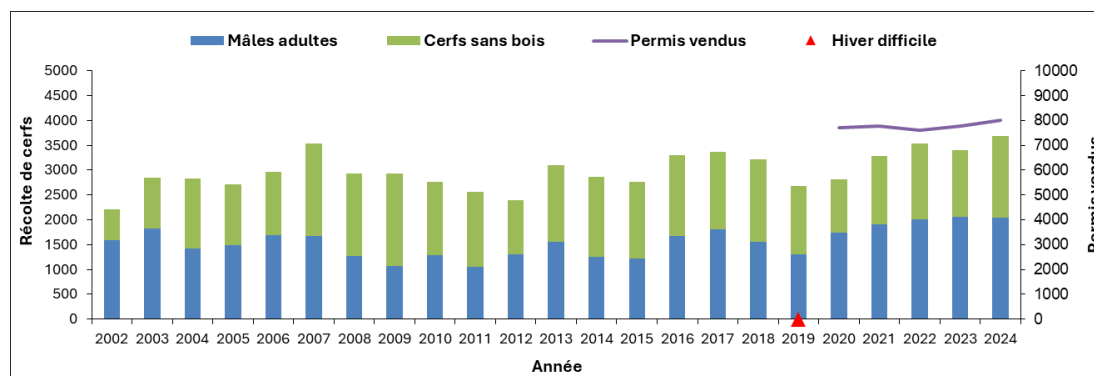


Figure 3. Densité de la récolte (cerfs/100 km²) en 2024.

Les densités de cerfs sont élevées dans l'ensemble de la zone, particulièrement dans les milieux agroforestiers.

Saviez-vous que?

Grâce à la participation des chasseurs et des bouchers de la région, des opérations de surveillance de la maladie débilatante chronique des cervidés (MDC) sont en cours dans cette zone depuis 2018. Cette maladie mortelle pour les cervidés se propage rapidement en Amérique du Nord et son introduction au Québec pourrait entraîner des conséquences importantes pour la santé de ces animaux, les activités de chasse et les élevages de cervidés. Heureusement, aucun cas positif n'a été détecté dans la nature au Québec jusqu'à présent.



La récolte totale a augmenté de 38 % depuis l'hiver rigoureux de 2019 mais elle est stable depuis 2022.

Environ 7 800 chasseurs de cerf fréquentent cette zone.

Figure 4. Évolution de la récolte de cerfs, de la vente de permis et de l'occurrence d'hivers difficiles (NIVA) dans la zone 7 sud.
Note : Le permis de chasse au cerf est associé à la zone depuis 2020.

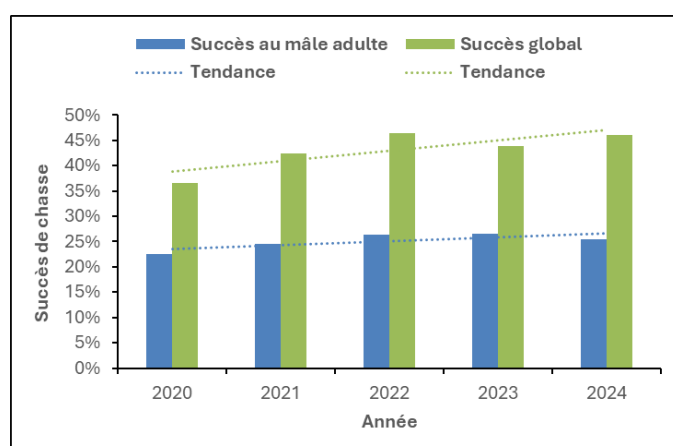


Figure 5. Évolution du succès de chasse (% des chasseurs ayant récolté un cerf) dans la zone 7 sud.

Constats généraux

Bien que l'hiver rigoureux de 2019 ait eu un impact sur la population de cerfs de Virginie de la zone 7 sud, la population s'est rétablie rapidement, notamment grâce aux hivers cléments qui ont suivi. La récolte et le succès sont relativement stables depuis 2022 dans la zone, avec un peu plus de 3 500 cerfs récoltés annuellement et un succès global de 46 % (des résultats parmi les plus élevés de la province).

Saviez-vous que?

La récolte de cerfs sans bois : un outil de gestion essentiel

Pour gérer de manière responsable les populations de cerfs de Virginie, la récolte de cerfs sans bois (principalement des femelles adultes) est indispensable dans les zones à plus fortes densités. Les femelles, qui ont en moyenne deux faons par année, sont la cause principale de l'accroissement des populations. Dans les secteurs où la densité est élevée, la récolte de cerfs sans bois aide à maintenir l'équilibre écologique et à limiter les dommages causés par la surpopulation aux habitats naturels, à la régénération forestière et aux cultures agricoles.

On détermine le nombre de permis de chasse au cerf sans bois chaque printemps pour chaque zone, en se basant sur les données de suivi des populations et en tenant compte de la rigueur de l'hiver qui vient de se terminer.

Pour en savoir plus sur le cerf de Virginie

[Statistiques de récolte](#)



[Cerf de virginie](#)



[Plan de gestion](#)



[Chasse au cerf](#)



[Système de suivi](#)



[Fin de semaine de la relève](#)

